

ÉPANDEURS ET TONNES À LISIER

La certification Eco-épandage garantit les apports organiques



▲ LE PASSAGE AU BANC D'ESSAI D'IRSTEA n'est qu'une étape de la certification. Un audit du constructeur est réalisé en parallèle.

Malgré l'attentisme des constructeurs, Eco-épandage s'avère être le seul moyen de s'assurer des performances des matériels d'épandage de matière organique.

EN SAVOIR PLUS

Les modèles actuellement certifiés

En tonnes à lisier, Pichon a fait certifier deux modèles de 15 700 et 18 500 litres, avec deux types de DPA, deux enfouisseurs à 11 ou 13 dents et une rampe à pendillards de 15 mètres. En épandeurs à fumier, Buchet a obtenu la certification pour trois modèles de 8 ; 9 et 10 tonnes de charge utile (DREAL), offrant un cubage de 12 ; 13,5 et 15 m³ sous la porte. Les deux plus gros sont certifiés avec deux dimensions de pneus (580/70 R38 et 650/75 R32).



Les premiers appareils certifiés Eco-épandage ont récemment été commercialisés. Pour l'instant, seuls deux constructeurs ont obtenu la certification sur certains de leurs modèles : Pichon pour les tonnes à lisier et Buchet pour les épandeurs. Cette offre encore très limitée s'explique notamment par le retard lié au changement d'organisme certificateur (reprise d'Aucert par Certipaq), mais aussi et surtout par le manque d'engouement des constructeurs. Bon nombre d'entre eux hésitent à s'engager dans une démarche exigeante et relativement coûteuse, sans certitude sur son impact commercial. Le fait que la démarche ait été initiée par deux constructeurs, Rolland et Pichon, en collaboration avec Irstea, la chambre d'agriculture de Bretagne

Des tests par sous-ensembles

Les machines sont évaluées par sous-ensembles de manière à limiter les coûts de certification. Avec un épandeur, si les tests sont validés pour un modèle, les appareils de capacité supérieure se différenciant uniquement par la longueur de caisse, peuvent être certifiés par extrapolation. Pour les tonnes à lisier, la diversité des combinaisons d'équipements rend la tâche un peu plus complexe et oblige à une étude au cas par cas des combinaisons certifiables. La méthode reste cependant utilisable. Chaque appareil certifié est commercialisé avec un certificat de conformité et une plaque d'identification.

et VetAgro Sup, a été une excuse pour certains constructeurs qui mettaient en cause l'indépendance de la démarche. « Mais le doute a rapidement été levé par les deux industriels initiateurs qui ont, dès le début du projet, invité toutes les autres marques à participer à la réflexion. Le référentiel a été bâti avec un souci de neutralité et aussi de pragmatisme par rapport aux attentes des utilisateurs, relativise Emmanuel Piron, d'Irstea. Désormais, c'est une filiale d'Axema⁽¹⁾ qui chapeaute le projet et qui va faire vivre la certification. »

Le site Internet bientôt en ligne

Jean-François Goupillon, responsable du pôle technique d'Axema, confirme l'indépendance du référentiel Eco-épandage : « notre filiale Axema Promotion Service, qui n'est pas liée aux actions syndicales d'Axema, est désormais propriétaire de la marque Eco-épandage. La certification est ouverte à tous les constructeurs de matériel d'épandage de matières organiques. Et si les demandes sont encore peu nombreuses, les constructeurs suivent de près le projet. Au moment de la création de la filiale, une dizaine de marques adhérentes d'Axema ont fait part de leur intérêt ». Pour appuyer ses propos, Jean-François Goupillon assure que le site internet www.eco-epandage.com ouvrira très prochainement. Outre la présentation de la certification, ce site recensera l'ensemble des modèles certifiés, avec des

Une certification exigeante pour les constructeurs



CHACQUE MATÉRIEL CERTIFIÉ reçoit une plaque et un certificat de conformité.

M. PORTIER



DR

Le référentiel Eco-épandage

correspond à la certification de machines d'épandage de matières organiques. Cette dernière comprend plusieurs volets, dont les deux principaux sont les essais sur le banc d'Irstea et l'audit du constructeur. Réalisé par Certipaq, l'audit consiste à évaluer la capacité du constructeur à reproduire les performances des machines. Lors du passage au banc, l'épandeur ou la tonne à lisier doit répondre à plusieurs exigences. Il doit pouvoir épandre une dose ou un débit caractéristique avec un écart ne dépassant pas les 15 % du débit cible pour les solides et 10 % pour les liquides, à vitesse constante. À vitesse variable, l'écart ne doit pas dépasser 15 % de la dose de consigne pour les solides comme pour les liquides. Cela impose que l'appareil soit équipé d'un DPA. Concernant la répartition transversale de la dose, le coefficient de variation à la largeur optimale doit être inférieur à 20 % pour les matières solides et la déviation moyenne doit être inférieure à 15 % pour les liquides.

DPA obligatoire pour la répartition longitudinale

Quant à la répartition longitudinale, à vitesse constante, l'étendue dans la zone de tolérance doit être

supérieure à 70 % pour les solides et supérieure à 90 % pour les liquides. À vitesse variable avec le DPA, ces seuils passent respectivement à 50 % et 65 %. Concernant la maîtrise du tassement des sols, la certification impose une charge à l'essieu inférieure à 13 tonnes au champ. Irstea se base sur les poids à vide réels et prend en compte les reports de charge (trois tonnes maxi sur la flèche). Le poids en charge est facilement mesuré pour les tonnes à lisier. En revanche, Irstea utilise deux méthodes pour les épandeurs. Pour les produits légers, le volume est estimé au sommet de la caisse. Tandis que pour les produits lourds comme les compost et fumier de bovins, le volume prend en compte un dôme culminant à 30 centimètres au-dessus de la caisse, avec un arasement à 45 degrés. La pression d'interface au niveau des roues est estimée à partir des équations du logiciel Tasc. Elle ne doit pas dépasser 1,5 bar.

Un utilisateur mieux informé

Le dernier volet de la certification concerne l'accompagnement de l'utilisateur. Les notices d'utilisation doivent être détaillées et vulgarisées pour un réglage optimal de la machine. Une mise en route est systématiquement réalisée au moment de la livraison et une formation adaptée à l'utilisateur doit être proposée par le constructeur. ■ M. P.

→ espaces réservés aux utilisateurs et aux constructeurs.

Le succès d'Eco-épandage est désormais suspendu à la motivation des constructeurs à s'engager dans cette voie de la certification. La mise en œuvre des tests sur le banc Irstea engendre un coût non négligeable, avec un certain nombre d'incertitudes quant au nombre de tests à réaliser et de modifications à apporter aux machines. Mais pour Emmanuel Piron, la plus lourde tâche pour bon nombre de constructeurs se situe dans l'audit de l'entreprise. « *Le constructeur doit prouver qu'il met tout en œuvre pour garantir la conformité de ses machines dans le temps. C'est la même méthode que pour une démarche qualité.* »

Un projet avant-gardiste anticipant la réglementation

Eco-épandage est un projet inédit dans le machinisme agricole. Il constitue la première certification environnementale du secteur portant sur un bien d'équipement. Mais il se limite pour l'instant à une portée nationale. Les constructeurs présents sur plusieurs marchés en Europe craignent que chaque pays adopte sa propre certification. Pour Emmanuel Piron, « *Eco-épandage est avant-gardiste et peut faire figure de modèle à l'échelle européenne. Certains tests pourront être repris par l'Entam⁽²⁾ et il n'est pas illusoire d'espérer à terme une approche européenne.* »

La première certification environnementale sur un matériel

Au final, le principal élément déclencheur pourrait venir des pouvoirs publics. « *De nouveaux indicateurs de performances sont recherchés par les services de l'État dans le cadre de la réflexion sur le nouveau dispositif qui fera suite au PVE* », note Jean-François Goupillon. La certification Eco-épandage deviendrait ainsi un critère dans l'attribution des futures aides à l'investissement. ■ **Michel Portier**

(1) Union des industriels de l'agro-équipement.

(2) Réseau européen des centres d'essai officiels.

AVIS D'EXPERT



BUCHET

Philippe BUCHET,
gérant
de l'EURL Buchet

« Des objectifs très ambitieux pour les épandeurs »

« Le référentiel Eco-épandage va permettre d'apporter une garantie aux utilisateurs, qui devaient jusqu'à présent faire confiance aux argumentaires des constructeurs, sans moyen précis de vérification. Les objectifs en termes de répartition longitudinale et de précision de la dose sont très ambitieux pour les épandeurs de matières solides. Ils impliquent l'utilisation d'un DPA et d'un système de pesée. Et j'estime qu'il sera difficile de les atteindre sans tablier accompagnateur. La pesée dynamique ou encore la régulation de hauteur de porte pourraient aussi s'envisager, mais ces technologies doivent encore faire leurs preuves. Seul bémol sur la certification, les tests réalisés avec du fumier pailleux sont dépendants de la grande variabilité de ce produit. »



M. PORTIER

▲ LA CERTIFICATION ECO-ÉPANDAGE est ouverte à tous les constructeurs qui souhaitent faire la preuve de leur savoir-faire en matière d'épandage.

Le verdict des premiers tests

D'après les enseignements tirés des premiers tests de certification, les exigences concernant la répartition transversale sont accessibles avec une tonne à lisier, dès lors qu'elle est équipée d'un enfouisseur ou d'une rampe à pendillards. L'objectif semble plus contraignant pour les épandeurs, mais il est atteint sans difficultés particulières. Là où cela se corse, c'est avec la répartition longitudinale. « *Avec une tonne à lisier équipée d'un DPA et d'un débitmètre, on atteint sans trop de difficultés les critères. En revanche, les constructeurs*

d'épandeurs ont beaucoup plus de mal à atteindre les objectifs », reconnaît Emmanuel Piron.

En termes de tassement, la principale répercussion concerne la capacité des tonnes à lisier à deux essieux qui ne peut guère dépasser les 18 000 litres, malgré l'emploi de pneus larges. En limitant la pression des pneus au champ, le télégonflage est la seule solution pour gagner en capacité. Quant aux épandeurs, la surprise vient plutôt des volumes utiles qui sont souvent largement surévalués par les constructeurs.